

Projet éducatif territorial (PEDT)

Date d'envoi du projet : 24 avril 2015

Les actions qui constituent le programme de ce PEDT reposent sur un diagnostic local, dont les objectifs s'inscrivent dans les priorités territoriales. Ce PEDT a vocation à organiser « le parcours éducatif » des jeunes scolarisés dans la commune. Il précise notamment les modalités de scolarisation et permet de proposer des aménagements locaux à l'organisation du temps scolaire. (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013)

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : [Saint-André-les-Vergers](#)

Nom et prénom du Maire ou président de l'EPCI : [Alain BALLAND](#)

Fonction : [Maire](#)

Nom et prénom de l'adjointe au Maire : [Catherine LEDOUBLE](#)

Fonction : [Maire adjoint en charge du scolaire et de la jeunesse](#)

Adresse : [Mairie 38 avenue Maréchal Leclerc ; BP 46 Saint-André-les-Vergers
10431 Rosières cedex](#)

Téléphone : [03/25/79/08/45](#)

Adresse électronique : mairie@ville-saint-andre-les-vergers.fr

Périmètre et public du PEDT : [Saint-André-les-Vergers](#)

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire : Oui

De quel type (ZRR, ZUS..) : [quartier prioritaire Maugout](#)

Diagnostic

1). Présentation de la ville

[La commune de Saint-André-les-Vergers compte 11 709 habitants. Le nombre d'habitants n'a cessé d'augmenter ces dernières années, ceci est du en partie aux constructions sur la ZAC d'Echenilly qui devrait continuer de se développer pendant quelques années encore, à terme 500 logements sont prévus.](#)

[La ville de Saint-André-les-Vergers est composée de plusieurs quartiers mêlant habitations collectives et pavillonnaires. Dans la réforme de la géographie prioritaire de 2014, un quartier est désigné comme quartier prioritaire. Cette réforme modifie le périmètre de ce quartier \(quartier Maugout\).](#)

[Un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile est installé au cœur de ce quartier, les enfants de ces familles sont scolarisés dans une école maternelle et une école élémentaire de la ville.](#)

[Depuis 2003 la ville a une Politique Educative Locale envers les enfants et les jeunes. Ses objectifs sont :](#)

- [- Un projet pour tous les jeunes de Saint André les Vergers](#)
- [- Un projet qui s'appuie sur les structures existantes](#)
- [- Un projet partagé par l'ensemble des partenaires](#)

[Le projet éducatif communal est décliné en deux objectifs \(annexe 1\)](#)

- [- Permettre l'accès de tous à toutes les structures :](#)
 - [- Faire connaître les structures et leurs propositions,](#)

- Mobiliser les différentes structures.
- Favoriser l'accès à la citoyenneté :
 - Intégrer le jeune,
 - Permettre la rencontre,
 - Bien vivre et vivre ensemble :

Les objectifs du Projet Educatif Communal sont déclinés dans toutes les projets pédagogiques concernant les actions menées sur le temps péri et extrascolaire des enfants (accueils de loisirs, restauration scolaire, accueil périscolaire, séjours, ludothèque...)

La ville a un service des Affaires Scolaire et un service Enfance Jeunesse (centres de loisirs maternel primaire et ados; accueil périscolaire, Conseil Municipal Jeune, ludothèque) qui travaillent en étroite collaboration concernant les différents temps de l'enfant.

D'autres services et structures interviennent en direction des enfants :

- Service de restauration scolaire
- Bibliothèque
- Ecole Municipale des Arts et Loisirs
- Complexe sportif
- Espace Gérard Philipe

De nombreuses associations culturelles et sportives viennent compléter l'action éducative de la ville en direction des enfants et des jeunes.

2) Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Une demande d'autorisation de report de l'application de la réforme à la rentrée de septembre 2014 a été demandée par la ville en février 2013.

Mars 2013 :

Une méthode de travail a été mise en place, basée sur la concertation et la communication afin d'associer les partenaires à la réflexion de la mise en place de la réforme.

Avril 2013 : (annexe 2)

Un questionnaire a été élaboré et envoyé aux parents de tous les enfants scolarisés à Saint-André-les-Vergers. Ce questionnaire portait sur la vie de l'enfant dans la commune et les besoins des familles :

- identification de l'enfant scolarisé en 2012/2013
- l'enfant fréquente-t-il les services municipaux ou d'autres ?
- l'enfant a-t-il des activités le mercredi matin, le samedi ?
- avez-vous une préférence pour la ½ journée supplémentaire ?
- selon la ½ journée retenue, de quels services auriez-vous besoin ? S'il participe actuellement à des activités sportives, culturelles ou autres, quand souhaiteriez-vous qu'elles soient reportées ?

Une présentation de la réforme a été faite aux parents, enseignants, services et partenaires.

Mai 2013 :

Dépouillement des réponses au questionnaire et préparation du premier comité de pilotage.

Juin 2013 : (annexe 3)

Mise en place du Comité de Pilotage constitué des quatre collèges :

- L'enseignement

La DASEN, les inspecteurs de circonscriptions, les directeurs, les enseignants, le RASED, les conseils d'écoles, les conseils de parents (élus et suppléants)

-Partenaires institutionnels et partenaires locaux
CAF, PMI, DDCSPP
Associations d'Education Populaire, Associations dryates
Chargée de mission du PRE, responsable du service de prévention de l'AASEA
-Elus
Monsieur le Maire, Adjoint de référence, Commission scolaire/jeunesse
-Services municipaux
Directrice Générale des Services, l'Espace Enfance Jeunesse, le service scolaire, l'Espace Gérard Philipe, la bibliothèque, l'Ecole Municipale des Arts et Loisirs
Présentation des réponses au questionnaire avec le choix du mercredi matin comme demi-journée d'école supplémentaire.
Juin et juillet 2013 : (annexe 4)
Groupe de travail avec les partenaires scolaires afin de définir l'articulation de la journée de l'enfant,
Groupe de travail avec des partenaires du service Enfance Jeunesse afin de définir la journée de l'enfant en y intégrant des services afin de répondre au mieux aux attentes des parents.
Septembre 2013 (annexe 5)
Comité de pilotage
Septembre 2014 :
Mise en place de la réforme des rythmes scolaires
Dans les écoles maternelles
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
7h30/9h accueil périscolaire
9h/12h classe
12h/14h pause méridienne
14h/16h15 classe
16h15/18h15 accueil périscolaire
Mercredi
7h30/9h accueil périscolaire
9h/12h classe
12h/12h30 accueil périscolaire
Dans les écoles élémentaires
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
7h45/9h accueil périscolaire
9h/12h classe
12h/14h pause méridienne
14h/16h15 classe
16h15/17h15 étude ou accueil périscolaire
17h15/18 accueil périscolaire
Mercredi
7h45/9h accueil périscolaire
9h/12h classe
12h/12h30 accueil périscolaire
Octobre 2014 : (annexe 6)
Un questionnaire a été envoyé aux familles de tous les enfants scolarisés concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Suite aux résultats de ce questionnaire la ville

a harmonisé les horaires des écoles maternelles et élémentaires, et supprimé les créneaux horaires des arrivées et départs des enfants le matin et le soir. Les nouveaux horaires sont :

Accueil libre le matin de 7h30 à 9h

Départ libre le soir 16h30 à 18h15

A l'école maternelle Montier la Celle les enfants qui restent à l'accueil périscolaire du soir sont emmenés par les ATSEM à 16h15 au centre de loisirs où ils prennent leur goûter.

Rentrée des vacances d'automne

Mise en place des nouveaux horaires

Mise en place dans les écoles élémentaires de 16h15 à 17h15 entre chaque période de vacances scolaires de cycles d'activités (de découverte artistique, sportive etc.... les familles ont le choix pour leur enfant entre ces activités et l'étude surveillée).

A la rentrée de septembre les études surveillées comptaient plus d'enfants que l'an passé. La ville a du mettre en place une étude supplémentaire dans chaque école élémentaire.

Ecoles concernées

Ecoles maternelles (nom/communes)	Ecoles élémentaires (nom/communes)	Quartier prioritaire
Paul Maitrot 3 classes 70 enfants	Paul Maitrot 10 classes dont 1 CLIS 217 enfants	X
Auguste Renoir 5 classes 148 enfants	Auguste Renoir 8 classes 197 enfants	
Montier-la-Celle 5 classes 138 enfants	Montier-la-Celle 9 classes 229 enfants	
République 4 classes 98 enfants		

Elèves

Nombre total d'élèves scolarisés en maternelle : 454

Nombre total d'élèves scolarisés en élémentaire 643

Nombre total d'enfants scolarisés en maternelle susceptibles de bénéficier des NAP : 454
au maximum

Nombre total d'enfants scolarisés en élémentaire susceptibles de bénéficier des NAP : 643
au maximum.....

Modalités :

Accueils collectifs de Mineurs : NON

Autres (les modalités d'organisation sont laissées à l'appréciation du maire ou du président de l'EPCI) : **OUI**

Etat des lieux

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- 18 animateurs et 17 ATSEM encadrent ces différents temps d'accueil des enfants.

- Nombreuses ressources locales qui sont ou pourront être sollicitées (ludothèque, bibliothèque, l'EMAL, complexe sportif, Espace Gérard Philipe, associations,...)
- Travail en partenariat entre les services Scolaire et Enfance/Jeunesse
- Trois groupes de travail au sein du service Enfance Jeunesse existent depuis plusieurs années. Ces groupes sont constitués par un animateur de chaque structure et se réunissent régulièrement au cours de l'année. Un groupe travaille sur toutes les actions passerelles entre les structures du service, cette année un travail est mené avec d'autres structures de la ville (Espace Gérard Philipe, Bibliothèque, Multi Accueil Collectif et Familial), un autre groupe travaille sur le dispositif Ticket Loisirs et un troisième groupe vient de se constituer et travaille sur les échanges de compétences entre les animateurs du service Enfance Jeunesse.
- Locaux du centre de loisirs dans l'enceinte d'un groupe scolaire Montier la Celle
- Richesse du tissu associatif local
- Conseil Municipal Jeune composé d'enfants scolarisés en CM1, CM2 dans les trois écoles élémentaires et de la 6^{ième} à la 3^{ième} au collège de la Villeneuve.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

Equipements sportifs et culturels trop éloignés des écoles pour l'organisation d'activités d'une durée globale de 45 minutes au sein de ces structures (temps de trajet trop long pour s'y rendre).

- Les activités se déroulent donc au sein des établissements scolaires sauf pour le groupe scolaire Montier la Celle (activités au centre de loisirs).
- Nécessité d'organiser un service de transport le mercredi entre les écoles et le centre de loisirs.

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes (durant les NAP et hors NAP) et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires (le mercredi après midi est considéré comme une période périscolaire) :

Les temps d'accueils périscolaires sont des temps d'accueil encadrés, ouverts aux enfants scolarisés, pendant les jours d'école. Ces temps d'accueil ne sont pas déclarés à la DDCSPP en accueils de loisirs de mineurs.

Ils se déroulent le matin avant la classe, lors de la pause méridienne, le soir après l'école.

Ces accueils se déroulent dans les locaux scolaires sauf pour le groupe scolaire Montier la Celle où les enfants sont accueillis au centre de loisirs.

Le temps de la pause méridienne est encadré par des animateurs, des enseignants et du personnel municipal. Les taux d'encadrement ne répondant à aucune réglementation ont été fixés par la ville : ils sont de 1 adulte pour 10 enfants dans les écoles maternelles et de 1 pour 20 dans les écoles élémentaires. Sept tarifs, en fonction du quotient familial, existent pour la restauration scolaire.

Les temps du matin et du soir sont encadrés par des animateurs ou des ATSEM. Les deux directeurs des accueils de loisirs maternel et primaire travaillent avec ces équipes pour un

accueil de qualité. Depuis la rentrée des vacances d'automne un programme d'activités variées est proposé aux enfants des écoles élémentaires de 16h15 à 17h15. Les études surveillées dans chaque école élémentaire viennent enrichir ces propositions, elles sont encadrées par des enseignants et permettent aux enfants d'apprendre leurs leçons. Ces services sont gratuits pour les familles. 454 enfants des écoles maternelles élémentaires participent régulièrement aux activités périscolaire du matin, 580 enfants pour le périscolaire du soir.

En dehors de l'école, des temps d'accompagnement à la scolarité sont proposés par l'association Accompagnement Scolaire Dryat signataire avec la CAF d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Cette association, installée au cœur du quartier Maugout, accueille des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires les lundis et jeudis de 16h15 à 18h5. La majorité des enfants viennent de l'école Paul Maitrot située dans le quartier prioritaire. Cet accompagnement vient compléter l'offre des accueils périscolaires (activités et études surveillées) et concerne 35 enfants

Depuis la fin d'année 2014 l'accueil collectif de mineurs du mercredi après-midi est considéré comme un accueil périscolaire. Cet accueil est proposé aux enfants de la ville de 3 à 13 ans de 12h à 18h15 et se situe dans les locaux du centre de loisirs. Les enfants sont amenés en car de chaque école au centre de loisirs, un car pour les écoles élémentaires Paul Maitrot et Auguste Renoir et un car pour les écoles maternelles Paul Maitrot, Auguste Renoir et République. 110 enfants des écoles maternelles et élémentaires fréquentent cette structure. Les familles ont le choix entre trois formules d'inscription qui sont déclinées en sept tarifs, en fonction du quotient familial. Pour les tarifs des tranches 1, 2, 3 et 4 la CAF de l'Aube apporte une aide financière aux familles pour les tranches 5 et 6 le CCAS apporte une aide financière aux familles.

Le tissu associatif de la ville vient compléter cette offre avec une grande diversité d'activités culturelles, sportives ou de loisirs.

Activités extrascolaires (vacances scolaires, samedi..) :

Le temps extrascolaire est le temps durant lequel des activités encadrées sont proposées aux enfants en soirée, le samedi, le dimanche et durant les vacances scolaires.

Ces activités extrascolaires correspondent en partie pour la ville aux accueils de loisirs municipaux situés dans le centre de loisirs d'une capacité de 200 enfants. Ces centres de loisirs proposent aux enfants, de 3 à 13 ans, des activités de découvertes de pratiques culturelles, sportives...répondant aux objectifs des projets pédagogiques de la structure.

Les familles ont le choix entre trois formules d'inscription qui sont déclinées en sept tarifs, en fonction du quotient familial. Pour les tarifs des tranches 1, 2, 3 et 4 la CAF de l'Aube apporte une aide financière aux familles pour les tranches 5 et 6 le CCAS apporte une aide financière aux familles

Lors des vacances d'été des séjours sont proposés aux enfants fréquentant les accueils de loisirs maternel et primaire.

Les aides financières aux familles de la CAF de l'Aube et du CCAS existent aussi pour les séjours.

L'Ecole Municipale des Arts et Loisirs, la bibliothèque, la ludothèque et même l'Espace Gérard Philippe, avec les spectacles jeune-public de sa programmation, proposent des activités extrascolaires aux jeunes dryats.

A chaque période de petites vacances la ville propose aux enfants les Tickets Loisirs. Un programme varié de découverte d'activités sportives et culturelles est édité pour chaque période. Elles sont proposées par les structures municipales et les associations. Ce dispositif est entièrement gratuit pour les familles.

Le tissu associatif de la ville vient compléter cette offre avec une grande diversité d'activités culturelles, sportives ou de loisirs.

Activités pendant le temps scolaire :

Différentes activités, encadrées par des agents municipaux en complément de l'équipe éducative, répondant aux objectifs des projets d'écoles, sont proposées aux enfants sur le temps scolaire. Toutes ces actions sont gratuites pour les écoles et pour les familles.

Parc des sports :

La ville met à disposition une éducatrice territoriale des Activités Physiques et Sportives. En 2014/2015 chaque classe a bénéficié d'un cycle d'une moyenne de six séances d'initiation sportive.

Ludothèque :

La ludothèque accueille pour cette année scolaire de nombreuses classes des écoles maternelles et élémentaires

Bibliothèque :

La bibliothèque accueille régulièrement des écoles, essentiellement des écoles maternelles. Actuellement, un travail de relance de la BCD se fait à l'école élémentaire Paul Maitrot.

Espace Gérard Philippe :

Tous les enfants peuvent assister à un spectacle de la programmation de l'EGP
D'autres actions existent

Classe de découverte :

Tous les enfants scolarisés en CM2 ont la possibilité de partir en classe de neige.

Natation :

Tous les enfants scolarisés en classe de CE2 bénéficient d'un apprentissage de la natation

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

Projet éducatif local (PEL) : oui Projet Educatif Communal

Contrat de ville : oui (Programme de Réussite Educative)

Le PRE (Programme de Réussite Educatif) est un dispositif d'état mis en place par la Politique de la Ville. Il apporte des réponses individuelles à des enfants du quartier prioritaire rencontrant des difficultés.

Extrait du site de l'ACSE (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances) :

« Créés en 2005, les programmes de réussite éducative (PRE) reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi spécifique.

Les PRE partent du repérage des difficultés des enfants (de 2 à 16 ans) et débouchent sur un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés : enseignants, coordonnateurs des réseaux ambition réussite et des réseaux de réussite scolaire, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues (ou pédopsychiatres), médecins, nutritionnistes, ainsi que des intervenants associatifs, sportifs et culturels.

Un référent de parcours assure le suivi individuel et le relais avec les familles. Ces parcours ne se limitent donc pas à l'accompagnement scolaire mais visent à proposer des solutions adaptées à chaque enfant, via des actions de natures très différentes : suivi social et/ou médical, activités culturelles ou sportives, ateliers d'expression ou dialogue parents/école. »

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : oui (Association Accompagnement Scolaire Dryat)

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Extrait du site de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

« La Caf soutient l'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire et collège (exceptionnellement jusqu'au lycée). Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité. »

L'association Accompagnement Scolaire Dryat est signataire d'un CLAS Elle est située au cœur du quartier prioritaire. Pour les temps réservés aux écoles élémentaires, les bénévoles accueillent principalement des enfants scolarisés à l'école élémentaire Maitrot. De l'aide aux devoirs, des apports méthodologiques, des activités culturelles sont proposés aux enfants.

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : oui

Le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse). La ville est signataire d'un CEJ

Extrait du site de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

« C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise non éligible au crédit d'impôt famille ou d'une administration de l'Etat.

Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Les contrats "enfance et jeunesse" ont deux objectifs principaux :

Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

- un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés*
- une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;*
- un encadrement de qualité ;*
- une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;*
- une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.*

Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands. »

Enjeux

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires *dont ceux concernant le volet « laïcité et citoyenneté », volet obligatoire.*

Les trois objectifs du PEDT validés par le Comité de Pilotage du 23 mars 2015 sont :
(annexe 7)

Favoriser le mieux vivre ensemble :

L'éducation à la citoyenneté est effectuée au quotidien dans les différentes structures que l'enfant fréquente. Cet accès à la citoyenneté sera renforcé par des actions de participation des enfants au sein des structures éducatives (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets, implication dans la vie de la structure...) afin d'accompagner l'enfant à devenir citoyen. Ces actions lui permettront d'agir sur son environnement immédiat et de s'approprier ses espaces de vie.

Les enfants, des classes de CM1 et CM2, élus au CMJ sont des représentants des élèves scolarisés dans les écoles. Ils se mobilisent actuellement dans la vie locale au sein de trois commissions : environnement, solidarité et sécurité. Les commissions sont définies après l'élection des enfants au CMJ, la prise en compte des envies des enfants dans des actions à mener sur le territoire de la commune détermine les intitulés des commissions.

Dans la mise en pratique du PEDT les enfants du CMJ trouveront une réelle implication dans la vie de l'école où ils sont scolarisés.

Permettre à tous les enfants la découverte et la pratique d'activités culturelles, sportives et de loisirs

Les compétences de « savoir être » et « savoir faire » permettant l'intégration sociale d'un individu se construisent lors des différents temps éducatifs de l'enfant.

Afin de permettre la réussite de chaque enfant, des activités et pratiques diversifiées (culturelles, sportives, scientifiques, de solidarité ...) leurs seront proposées.

Ces activités leur permettront la découverte, la pratique et l'acquisition de savoirs qui participeront à leur développement personnel.

Développer un travail en équipe:

L'éducation de l'enfant étant regardée de façon globale avec une diversité d'intervenants, il est nécessaire de structurer le partenariat éducatif. Les différents professionnels intervenant au cours de la journée de l'enfant doivent avoir une démarche de travail en équipe afin de considérer l'enfant dans sa globalité en tant qu'être humain à part entière.

Ce travail en équipe ne peut se faire qu'avec l'implication des familles dans ce travail partenarial en direction de leur enfant. Ils restent bien évidemment les premiers éducateurs de leur enfant.

De ce travail doivent émerger des outils permettant une communication claire entre les différentes équipes de coéducateurs de l'enfant, et entre tous les professionnels et les familles.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

Respect et partage des valeurs de la République, participation active des enfants dans les temps de loisirs, participation active des enfants dans la vie de la cité.

Meilleure réussite scolaire des enfants.

Découverte du tissu associatif et des structures municipales, inscription ou adhésion à ces structures.

Connaissance du patrimoine local, respect de l'environnement proche.

Objectifs	Exemples d'actions	Effets attendus
Mieux vivre ensemble	Ateliers droits de l'enfant Activité solidaire Enquête auprès des enfants par le CMJ Ateliers environnement	Respect et partage des valeurs de la République Éducation à la citoyenneté Participation active des enfants Respect de l'environnement
Découverte et pratique d'activités culturelles, sportives et de loisirs	Jeux (ludothèque) Activités sportives (rugby, tir à l'arc...) Activités manuelles Activités artistiques (danse, chant, écriture...)	Découverte du tissu associatif local et des structures municipales Découverte et pratique d'activités variées amenant une autre forme de savoir-faire et savoir-être
Travail en équipe	Création de décors pour les fêtes des écoles Lecture de contes Activités scientifiques et techniques Jeux sur la structuration temporelle et spatiale Relaxation Invitation à la participation des parents en fin de cycle sur de nombreuses activités	Continuité des temps scolaire et périscolaire Découverte de la lecture plaisir Découverte expérimentale des sciences Meilleure réussite scolaire Implication des familles

Ces activités sont-elles en articulation avec le(s) projet(s) d'école : Oui Non

Si oui, liste des écoles et objectifs concernés :

Objectif	Ecole	Prise en compte dans le PEDT
Travailler en équipe	Maternelle République	x
Rendre fonctionnel le potentiel de l'école : travail sur la littérature enfantine	Maternelle République	x
Continuité des apprentissages et lien entre les classes	Maternelle République	x
Favoriser l'attention et la concentration des élèves	Maternelle Renoir	x
Offrir à tous les élèves l'accès à une première culture	Maternelle Renoir	x
Renforcer les relations école	Maternelle Renoir	x

/ familles		
Éducation à la citoyenneté	Maternelle Montier la Celle	x
Aide aux enfants aux besoins particuliers	Maternelle Montier la Celle	x
Améliorer la communication école/famille pour mieux vivre ensemble	Maternelle Maitrot	x
Améliorer les compétences dans la structuration de l'espace	Maternelle Maitrot	x
Continuité des apprentissages	Elémentaire .Montier la Celle	x
Ouverture de l'école sur l'extérieur	Elémentaire Montier la Celle	x
Implication des élèves dans le fonctionnement de l'école	Elémentaire Montier la Celle	x
Améliorer les compétences de l'élève en lecture,	Elémentaire Maitrot	x
Améliorer les compétences de l'élève grammaire, orthographe	Elémentaire Maitrot	x
Donner le goût de la lecture	Elémentaire Renoir	x
Aider l'enfant à devenir un élève	Elémentaire Maitrot	
Eco citoyenneté	Elémentaire Renoir	x

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : Oui Non

Organisation des NAP

Créneaux horaires : Dans le cas d'une organisation plus complexe, merci de la décrire dans une annexe

Lundi

8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h15 / 17h15

									x	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Mardi

8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h15 / 17h15

									x	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Mercredi

8h 9h 10h 11h 12h 13h

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Jeudi

8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h15 / 17h15

									x	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Vendredi

8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h15 / 17h15

									x	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Organisation des NAP

Pour les écoles maternelles :

A 16h15 après la classe, l'accueil périscolaire débute par le temps du goûter. Il s'agit d'un temps d'accueil libre (pas de NAP).

L'état de fatigue à 16h15, devra être pris en compte par les professionnels qui auront en charge ces enfants, et interviendra dans le choix des activités proposées. L'adulte évitera tout risque de surcharge de propositions d'activités qui risquerait d'engendrer une fatigue supplémentaire chez l'enfant. L'enfant a besoin de temps pour lui, et l'adulte devra accepter que l'enfant ne fasse « rien ». Ce temps perçu comme cela par l'adulte ne sera pas « rien » pour l'enfant.

Des activités de chant, d'éveil musical, de lecture de contes, d'activités manuelles, de motricité, de jardinage, de jeux.... seront proposées aux enfants. Une fois par période de vacances à vacances, le directeur du centre de loisirs maternel réunira les équipes d'ATSEM et animateurs afin d'établir un programme d'activités qui sera proposé aux enfants et aux familles.

Pour les écoles élémentaires :

De 16h15 à 17h15, les familles ont le choix d'inscrire leur enfant à l'étude surveillée.

Les NAP se dérouleront de 16h15 à 17h15 puis les enfants pourront rester à l'accueil périscolaire jusqu'à 18h15.

Avant chaque période de vacances, la directrice du centre de loisirs primaire réunira les équipes d'animateurs afin d'établir un programme d'activités qui sera proposé aux enfants et aux familles à la rentrée suivante. Les enfants feront le choix de l'activité et s'engageront à être présents à chaque séance. Un travail de communication avec les familles se fera afin que les parents ne viennent pas chercher leurs enfants au milieu d'une activité.

Des activités de chant choral, jeux, écriture, environnement, jardinage, activités sportives (rugby, tir à l'arc...), scientifiques, expression corporelle, manuelles, de solidarité... seront proposées aux enfants. Tous les soirs un animateur ne proposera pas d'activités afin de prendre en charge les enfants ne souhaitant pas s'inscrire dans un atelier.

Modalités d'inscription aux activités proposées

A l'année : **X** (annexe 8)

L'inscription se fait au service Scolaire pour l'ensemble des activités périscolaire (accueil libre, NAP et étude)

X Gratuit

Modalités d'information des familles :

Pour les NAP participation aux activités et inscription chaque période de vacances à vacances au sein de chaque structure après information aux familles et aux enfants la semaine qui précède une période de vacances le planning d'activités est remis aux familles

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

Education Nationale, DDCSPP, CAF, PMI

Partenaires associatifs :

Les associations dryates participant aux activités, FRMJJC, Ligue de l'Enseignement

Autres partenaires :

Chef de projet PRE, Educateur de prévention de l'AASEA

Activités proposées et acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activité	Intervenant	Qualification de l'intervenant / statut	Convention
Lecture de contes	Bibliothèque	Structure municipale	
Jeux	Ludothèque	Structure municipale	
Rugby	RCSA	Association	X
Jeux et activités sur le schéma corporel	Animateur	BAFA	
Jeux et activités sur la structuration spatiale	Animateur	BAFA	
Jeux et activités sur la structuration temporelle	Animateur	BAFA	
Relaxation	Animateur	BAFA	
Chant	Intervenant extérieur	Chef de chœur	
Atelier écriture	Animateur	BAFA	
Activités scientifiques et techniques	Maison de la science	Association	X
Tir à l'arc	Directrice ACM élémentaire	Initiateur entraîneur fédéral	
Arts de la rue	Animateur	BAFA	
Ateliers droits de l'enfant	Animateur	BAFA	
Création de décors pour les fêtes des écoles	Animateur	BAFA	
Jardinage	Animateur	BAFA	
Création d'un questionnaire de satisfaction pour les enfants par le CMJ	Animateur	BAFA	
Initiation à l'environnement	CIEBA		X
Activités de création manuelle et artistique	Animateur	BAFA	
Activité solidaire (création d'objets vendus par les jeunes du CMJ au profit du Téléthon)	Animateur	BAFA	

Danse	Animateur	BAFA	
-------	-----------	------	--

(annexe 9: tableau des activités proposées aux enfants pour l'année 2014/2015 et fiche de projet d'activités)

Structure de pilotage

Composition de la structure de pilotage :

Quatre collèges

Elus	Services municipaux	Enseignement	Partenaires institutionnels et partenaires Locaux
-Monsieur le Maire -Maire adjoint en charge des affaires scolaires et de la jeunesse -Elus de la commission scolaire / jeunesse	-Directrice Générale des Services -Responsable de l'Espace Enfance Jeunesse -Responsable du service des affaires scolaires -Directeurs des accueils de loisirs -Directrice de la bibliothèque -Directrice de l'Ecole Municipale des Arts et loisirs -Directeur de l'espace Gérard Philipe	-Inspectrice de l'Education Nationale -DASEN -Les quatre directrices des écoles maternelles -Les trois directeurs des écoles élémentaires -Le RASED -Les conseils d'écoles -Les conseils de parents	-Un représentant de la CAF de l'Aube -Un représentant de la PMI, -Un représentant de la DDCSPP -La chef de projet du PRE -Associations d'Education Populaire, Associations dryates -La responsable de service de prévention de l'AASEA -associations d'Education Populaire -associations dryates

Coordination du projet assurée par :

Nom et prénom du référent : Marie-Pierre Parès

Fonction : Responsable Espace Enfance Jeunesse

Adresse : 21 avenue Charles de Refuge 10120 Saint-André-les-Vergers

Téléphone : 03/25/49/79/50

Adresse électronique : mppares@orange.fr

Nom et prénom du référent : Christiane Tribouley

Adresse : Mairie 38 avenue Maréchal Leclerc ; BP 46 Saint-André-les-Vergers
10431 Rosières cedex

Téléphone : 03/25/79/08/45

Adresse électronique : ctribouley@ville-saint-andre-les-vergers.fr

Eléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : trois par an (mois de novembre, mars et juin)

Indicateurs retenus / objectifs visés

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) : nombre d'enfants inscrits aux activités, régularité de présence, nombre de familles participant à certaines activités (dernière séance de découverte sportive, exposition, réunions), diversité dans le choix d'activités des enfants, nombre de réunions, participation aux réunions, fréquentation des structures municipales

Indicateurs qualitatifs : adhésion et participation des enfants dans les projets, propositions d'activités faites par les enfants, comportement des enfants (respect, tolérance...)

Durée du PEDT

Le présent PEDT est établi pour une durée de **3 ans**

Un PEDT peut être établi pour une durée maximale de 3 ans. Au cours de la période de validité, il pourra être modifié par avenant, avec l'accord de toutes les parties.

Liste des annexes :

1 Projet Educatif Communal

2 Questionnaire à destination des familles et présentation réunion du 29 avril 2013

3 Comité de pilotage du 13 juin 2013

4 Groupe de travail du 17 juin 2013, groupe de travail du 3 juillet 2013

5 Comité de pilotage du 17 septembre 2013

6 Questionnaire à destination des familles octobre 2014

7 Comité de pilotage du 23 mars 2015

8 Dossier d'inscription

9 planning des activités dans le cadre de l'accueil périscolaire pour l'année 2014/2015, fiche de projet d'activités

Date de signature du PEDT : _____

Signataires du PEDT (Nom, prénom et qualité)

Monsieur Alain Balland

Madame Emmanuelle Compagnon

Maire, Conseiller Départemental

Directrice Académique des
Services de l'Education Nationale

.....

.....

Madame Isabelle Dilhac

Préfète de l'Aube

.....

.....